

## Résultat intermédiaire de l'offre publique d'acquisition

de

### Scintilla SA, Soleure

(une société-fille de Robert Bosch GmbH, Stuttgart, Allemagne,  
détenue de manière indirecte à 100%)

portant sur toutes les

**actions nominatives d'une valeur nominale  
de CHF 10 chacune**

de

### sia Abrasives Holding SA, Frauenfeld

se trouvant en mains du public

#### 1. Offre publique d'acquisition

Scintilla SA avec siège à Soleure (ci-après **Scintilla**) a publié le 19 novembre 2008 une offre publique d'acquisition (**l'Offre**) portant sur toutes les actions nominatives de sia Abrasives Holding SA d'une valeur nominale de CHF 10 chacune (les **Actions Nominatives**).

Pour des détails il est fait référence au prospectus d'Offre du 19 novembre 2008 qui est disponible en allemand et en français sur <http://angebot-sia.bosch.com> et qui peut être obtenu gratuitement auprès de UBS Investment Bank, Prospectus Library, case postale, 8098 Zurich, Suisse (tél. : +41 (0)44 239 47 03, fax : +41 (0)44 239 69 14, courriel : [swiss-prospectus@ubs.com](mailto:swiss-prospectus@ubs.com)).

#### 2. Résultat intermédiaire

Jusqu'à l'échéance de la période d'Offre fixée au 16 décembre 2008, 16h00 HEC, 221'074 Actions Nominatives ont été présentées à Scintilla, soit 76,6 % de toutes les Actions Nominatives faisant l'objet de l'Offre. Compte tenu les 454'264 actions nominatives détenues le 17 novembre 2008 (jour de référence dans le prospectus d'Offre) et les 30'199 actions nominatives qui ont été achetées en bourse par la suite ainsi que les 7'019 actions nominatives détenues par sia Abrasives Holding SA, Scintilla détient 712'556 Actions Nominatives. Cela correspond totalement à 95,0 % des actions nominatives et des droits de vote inscrits au registre du commerce.

#### 3. Conditions

A l'échéance de la période d'Offre, la condition de l'Offre est remplie. Scintilla déclare que l'Offre a abouti.

#### 4. Paiement du prix de l'Offre

Le prix de l'Offre pour les Actions Nominatives présentées à l'acceptation pendant la période d'Offre sera payé le 22 décembre 2008. Le prix de l'Offre pour les Actions Nominatives présentées à l'acceptation pendant le délai supplémentaire d'acceptation sera payé le 21 janvier 2009.

#### 5. Délai supplémentaire d'acceptation

Selon le prospectus d'Offre du 19 novembre 2008, il est fixé un délai supplémentaire d'acceptation de treize jours de bourse pour accepter l'Offre. **Ce délai supplémentaire d'acceptation courra du 22 décembre 2008 au 15 janvier 2009, 16h00 HEC.**

#### 6. Acceptation de l'Offre

Les actionnaires qui désirent accepter l'Offre pendant le délai supplémentaire d'acceptation sont priés de suivre les instructions contenues dans le prospectus d'Offre ou les instructions de leur banque dépositaire.

#### 7. Restrictions de l'Offre

Les restrictions d'offre telles que décrites dans le prospectus d'Offre demeurent en vigueur.

#### 8. Annulation des titres et décotation

Tel que prévu dans le prospectus d'Offre Scintilla se réserve, entre autres, le droit de décotter les Actions Nominatives et de faire annuler les Actions Nominatives qui n'auraient pas été présentées à l'Offre ou de les dédommager, pour autant que ceci est légalement possible.

Soleure, le 22 décembre 2008

	N° de valeur	ISIN	Symbole ticker
Actions nominatives sia Abrasives Holding SA, Frauenfeld	231320	CH0002313200	SIAN

**Banque mandatée :  
UBS SA**